

NOG

Numéro 4 – Avril 2024

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE



UN SYSTÈME DE SANTÉ PERFORMANT

VOTATIONS DU 9 JUIN 2024 P. 4

ÉDITO

Comptes bénéficiaires :
place aux baisses d'impôts !

PLR GENÈVE

Transition énergétique des bâtiments :
un vote essentiel

COMMUNES GENEVOISES

Interview de Robert Schiavo
Conseiller municipal à Bellevue

Agenda

AVRIL	JUIN	JUILLET
18 AVRIL Apéritif de la Présidence De 18h30 à 21h Salle communale de Cologny	6 JUIN Atelier du PLR 19h à 22h	19 JUIN Assemblée des délégués Dès 18h30
MAI	11 JUIN Apéritif de la Présidence De 18h30 à 21h Russin	9 JUILLET Apéritif de la Présidence (organisé par Les Genevoises PLR) De 18h30 à 21h
23 MAI Assemblée des délégués Dès 18h30 Prégny-Chambésy	AGENDA Retrouvez tous les détails des événements dans la rubrique « agenda » de notre site web : www.plr-ge.ch/agenda . N'hésitez pas à contacter le secrétariat du parti (info@plr-ge.ch / 022 818 42 42) pour vous inscrire à un événement. Ces derniers sont ouverts à tous : membres et sympathisants.	
LE NOUVEAU GENEVOIS EN VERSION ÉLECTRONIQUE Savez-vous qu'il est possible de recevoir le <i>Nouveau Genevois</i> par mail à la place de l'envoi postal ? Envoyez-nous un mail à info@plr-ge.ch si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité.		

Sommaire

ÉDITO	P. 3	PLR GENÈVE	P. 16	À LA RENCONTRE DES ASSOCIATIONS COMMUNALES	P. 24
Comptes bénéficiaires : place aux baisses d'impôts !		Transition énergétique des bâtiments : un vote essentiel		Interview de Robert Schiavo, Président de l'Association PLR Bellevue	
DOSSIER	P. 4	Changement de gouvernance du Grand Théâtre de Genève		OBJETS PENDANTS	P. 27
Votations du 9 juin 2024		Atelier du 7 mars		PLR EN IMAGES	P. 30
Initiative pour un frein aux coûts				ADD du 27 mars	
Non à l'initiative d'allègement des primes					
Pas de signe de haine dans l'espace public					
Référendum sur l'assistance au suicide					

Bonne lecture!

Édito



Par Pierre Nicollier
Président du PLR Genève

Comptes bénéficiaires : place aux baisses d'impôts!

Chers membres, chers sympathisants,

Les comptes 2023 ont été bouclés avec un excédent de presque 1,4 milliards de francs, à l'opposé du déficit préalablement prévu de 476 millions. Nous devons saluer le dynamisme de l'économie genevoise dans un environnement très incertain avec presque 1,8 milliards de rentrées fiscales supplémentaires pour l'année 2023. Ce sont quelques secteurs particulièrement dynamiques de l'économie genevoise qui ont généré ces recettes extraordinaires, comme le commerce international, la finance et l'horlogerie. Nous devons être reconnaissants envers ces organisations qui nous permettent de maintenir notre train de vie élevé.

Nous devons également saluer l'excellente gestion financière de notre ministre des Finances,

Nathalie Fontanet. La dette de l'État a été réduite de 900 millions par rapport à 2022 et s'établit à 10,6 milliards à la fin de l'année 2023, soit le plus bas niveau depuis 2010 malgré la crise Covid. Les recettes extraordinaires ont permis au Conseil d'État d'affecter des montants importants pour l'amortissement comptable de la recapitalisation de la Caisse de Prévoyance de l'État induisant une diminution des charges futures de fonctionnement de 40 millions par année. La baisse de la dette et des charges réduira le poids qui pèse sur les générations futures.

Avec l'annonce de ces résultats positifs, il est maintenant temps de prendre à bras le corps la baisse de la fiscalité des particuliers, en commençant avec les entrepreneurs et un projet sur l'allègement de la fiscalité sur « l'outil de

travail » qui bénéficiera à près de 4000 d'entre eux.

Cela se poursuivra avec un allègement fiscal pour la population qui travaille, paye ses impôts et charges sans bénéficier d'aucun allègement ou aide de l'État. Le PLR souhaite que ces contribuables puissent bénéficier de la situation florissante des rentrées fiscales.

Nous nous réjouissons donc tout particulièrement de la baisse d'impôts pour les personnes physiques annoncée par le Conseil d'État. Celui-ci proposera une diminution qui atteindra jusqu'à -11,3% pour les classes moyennes et sera maintenue à -5,3% pour les tranches de revenus les plus élevées.

Le PLR continuera à s'engager avec force au Grand Conseil pour que cette baisse fiscale soit votée avec célérité, afin que la population puisse bénéficier de la bonne santé économique du canton.

En vous souhaitant une belle lecture, je vous transmets, chers membres et chers sympathisants, mes meilleurs messages.



RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Émile-Jaques-Dalcroze - 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève - T 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Simone Cartier - simone.cartier@plr-ge.ch

ABONNEMENT

Membres : abonnement automatique
Non-membres : pour le recevoir gratuitement sous format électronique ou papier, écrivez un email à info@plr-ge.ch

CRÉATION ET RÉALISATION

s agence

CRÉDITS MAGAZINE

J.C. Gellidon, Danuta Hyniewska, Pascal Muller

MARKETING & PUBLICITÉ

Contacter la rédaction - info@plr-ge.ch - T 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA - CP 565 - 1214 Vernier - atar.ch



DOSSIER

Votations du 9 juin 2024 : prises de positions du PLR Genève

Lors de l'Assemblée des délégués du 27 mars 2024, les délégués du PLR Genève ont pris position sur les objets des votations du 9 juin 2024. En voici un résumé ci-joint.



OBJETS FÉDÉRAUX

Initiatives socialiste et centriste sur les primes maladie et le système de santé balayées par l'assemblée

Un débat entre Cyril Aellen (PLR), Baptiste Humi (PS) et Benjamin Roduit (Le Centre), a été animé par Simone de Montmollin pour traiter des objets liés à l'assurance maladie et a permis de mettre en lumière les arguments de chaque camp. Les délégués ont suivi la recommandation du comité directeur et rejeté l'initiative socialiste d'allègement des primes (unanimité) ainsi que l'initiative du Centre pour un frein aux coûts (1 oui, 54 non, 4 abstentions). Le PLR leur préfère les contre-projets

indirects, qui permettent de répondre aux défis soulevés par les initiatives de manière plus ciblée sans augmenter les coûts des subsides de plusieurs milliards ou risquer de rationner les soins de santé. Le PLR appelle de ses vœux des mesures de concurrence en termes de qualité, de coûts et d'innovation, ainsi que davantage de transparence pour évoluer vers un système pérenne.

Oui à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables et non à l'initiative extrême sur l'intégrité physique

Les délégués ont clairement plébiscité par 42 oui contre 6 non et 9 abstentions la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables, qui permettra une production accrue d'électricité par des installations solaires, éoliennes, hydrauliques, biomasse et géothermie en Suisse. La loi est un compromis qui avait été soutenu largement au parlement fédéral. Quant à l'initiative sur l'intégrité physique,

les délégués l'ont à l'inverse rejetée à l'unanimité; cette initiative va bien au-delà de la vaccination et provoquerait une insécurité juridique dans divers domaines.

Objet n°1 Initiative « Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie » : **NON**

Objet n°2 Initiative populaire « Frein aux coûts dans le système de santé » : **NON**

Objet n°3 Initiative populaire « Pour la liberté et l'intégrité physique » : **NON**

Objet n°4 Loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr : **NON**

OBJETS CANTONAUX

Oui à l'interdiction des symboles de haine

L'ADD a validé (55 oui, 1 non, 3 abstentions) la modification constitutionnelle visant à ancrer la politique publique de lutte contre les discriminations et la haine dans la Constitution genevoise en interdisant les symboles de haine dans l'espace public. Il n'est pas acceptable que des symboles de haines comme les symboles nazis soient exposés dans nos rues.

Non au droit de vote et d'éligibilité des étrangers au niveau cantonal

L'initiative cantonale 189 veut donner le droit d'éligibilité aux étrangers au niveau communal et cantonal. Ce serait un cas unique pour la Suisse, que les délégués ont rejeté à l'unanimité moins une abstention. Pour le PLR, la naturalisation constitue l'ultime étape d'une intégration réussie et permet un accès plein et entier à la citoyenneté.

Il s'agit d'un véritable aboutissement d'un parcours personnel et volontaire. L'extension des droits politiques telle que proposée par l'initiative 189 n'est donc pas envisageable.

Permettre aux crèches non subventionnées d'offrir une alternative aux familles

Les délégués ont soutenu à l'unanimité moins une abstention le projet de loi PLR qui propose de sortir les usages pour l'engagement de personnel de crèche afin de revenir à la pratique qui était en vigueur dans le secteur de la petite enfance jusqu'à la fin de l'année 2021. Celle-ci a malheureusement mené plusieurs crèches privées à fermer leurs portes. Les crèches privées ont un rôle à jouer dans le paysage de la garde d'enfants à Genève et le PLR s'engagera pour toute mesure qui permette d'augmenter l'offre de place dans le canton.

Modification de la loi sur la santé : les délégués favorisent le statu quo, dans l'attente d'une meilleure solution sur le fond

Le projet de loi adopté par le Grand Conseil modifiant la loi sur la santé a été perçu comme un message politique contre le suicide assisté. Bien que la loi actuelle soit inadaptée, les délégués ont décidé de suivre la recommandation du comité directeur du PLR Genève et de soutenir le référendum via un rejet de la modification de la loi à l'unanimité moins 3 abstentions, ceci en attendant une nouvelle proposition applicable du Conseil d'État.

Objet n°1 Interdiction des symboles de haine dans les espaces publics : **OUI**

Objet n°2 IN 189 « Une Vie ici, une Voix ici... Renforçons notre démocratie ! » : **NON**

Objet n°3 Loi modifiant la loi sur l'accueil préscolaire (LAPr) : **OUI**

Objet n°4 Loi modifiant la loi sur la santé (LS) (K 1 03 – 12530) : **NON**

Initiative pour un frein aux coûts

L'INITIATIVE DITE DE «FREIN AUX COÛTS» PROPOSE UN MÉCANISME QUI LIE LES DÉPENSES DE SANTÉ À LA CONJONCTURE. LES COÛTS PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE DE BASE NE DEVRAIENT AINSI PAS AUGMENTER, ANNÉE APRÈS ANNÉE, DE PLUS DE 20% DE PLUS QUE LES SALAIRES NOMINAUX. PIERRE NICOLLIER, PRÉSIDENT DU PLR GENÈVE, NOUS EXPLIQUE ICI LES ENJEUX DE CETTE VOTATION.



Par Pierre Nicollier
Président du PLR Genève



CRITÈRE FINANCIER

En ayant un critère essentiellement financier, sans réflexion sur le fonctionnement de notre système de santé, le seul levier serait une limitation du volume de prestations conduisant à un rationnement arbitraire et donc à une médecine à deux vitesses. Un système de santé performant devrait répondre aux besoins des patients, valoriser la prévention et la qualité des prises en charge et non pas partir d'un volume de prestations défini.

Si une telle initiative avait été introduite au début du siècle, plus d'un tiers des prestations de l'assurance de base ne seraient pas couvertes aujourd'hui. Des exemples à l'étranger montrent que la limitation budgétaire pure a pour résultat une limitation de l'accessibilité aux soins, créant des délais d'attente, et dans certains secteurs, des pénuries d'approvisionnement.

BUREAUCRATIE CROISSANTE

Au cours des vingt dernières années, la LAMal (Loi sur l'assurance maladie) a été révisée 44 fois, complexifiant le système sans éliminer ses travers.

A contrario, la bureaucratie croissante consomme toujours plus de ressources. Les médecins indiquent d'ailleurs clairement que l'excès de tâches administratives est la principale contrainte au bon fonctionnement d'un cabinet. Cette initiative ajouterait une brique à cet excès de réglementation, les mesures administratives devant être adaptées chaque année.

COÛTS DU PERSONNEL

Finalement, nous devons mentionner que les coûts de la santé sont principalement liés aux coûts de personnel. Pour un hôpital, le personnel compte pour les trois quarts de leurs charges (76,4% pour les Hôpitaux Universitaires de Genève) alors qu'il compte pour plus de 80% des coûts dans un cabinet médical.

Le frein aux coûts augmenterait la pression sur ces ressources alors que la pénurie de personnel qualifié est à notre porte. L'OBSAN (Observatoire de la Santé) prévoit d'ailleurs que le besoin de personnel soignant en Suisse se montera à 43 400 infirmiers et infirmières diplômées de niveau tertiaire et à 27 100 personnes du niveau secondaire II tels que des assistants et assistantes en soins et santé communautaire (ASSC) à l'horizon 2029.

UN SYSTÈME DE SANTÉ EFFICACE ET RAPIDE

Une prise en charge efficace et rapide lorsque les aléas de la vie nous touchent, permet de reprendre notre vie professionnelle et d'assumer notre rôle social plus vite. Ne la remettons pas en cause.

Cette initiative du Centre est combattue par un large front politique, qui comprend le PLR mais également le parti socialiste suisse, les Verts et l'UDC.

Ce large front s'étend à la plupart des associations de santé comme celle des Aides et soins à domicile, des infirmiers, des physiothérapeutes, des médecins de famille et de l'enfance et de la FMH mais également aux associations de consommateurs comme KF (Schweizerisches Konsumentenforum).

Votez NON à l'initiative pour un frein aux coûts!

Si une telle initiative avait été introduite au début du siècle, plus d'un tiers des prestations de l'assurance de base ne seraient pas couvertes aujourd'hui.

Non à l'initiative d'allégement des primes

L'INITIATIVE DU PARTI SOCIALISTE INTITULÉE «MAXIMUM 10% DU REVENU POUR LES PRIMES D'ASSURANCE MALADIE (INITIATIVE D'ALLÈGEMENT DES PRIMES)» VISE À LIMITER LA PART DES PRIMES D'ASSURANCE MALADIE DE BASE À 10% DU REVENU DISPONIBLE POUR CHAQUE ASSURÉ. TOUT EXCÉDENT AU-DELÀ DE CE MONTANT DEVRAIT ÊTRE PRIS EN CHARGE CONJOINTEMENT PAR LA CONFÉDÉRATION (AU MOINS 2/3) ET LES CANTONS (AU MAXIMUM 1/3). PIERRE NICOLLIER, PRÉSIDENT DU PLR GENÈVE, NOUS EXPLIQUE LES RAISONS POUR LESQUELLES IL CONVIENT DE REJETER CETTE INITIATIVE.



Par Pierre Nicollier
Président du PLR Genève

RESPONSABILITÉ DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES

Actuellement, les réductions de primes représentent un montant annuel de 5,4 milliards de francs, majoritairement financés par les Cantons (source: OFSP 2022). Si l'initiative est acceptée, les coûts supplémentaires à charge de l'État s'élèveront à 4,2 milliards de francs par année, principalement à la charge des finances fédérales. Les coûts correspondent à peu près au budget annuel de l'armée ou au double des dépenses fédérales pour les paiements directs à l'agriculture.

Notre Parlement considère que la responsabilité première du financement des réductions de primes doit incomber aux cantons. Ceux-ci portent en effet la responsabilité de la politique sanitaire et de l'admission des prestataires de soins. Ils gèrent la planification hospitalière, attribuent les mandats de prestations aux hôpitaux et financent majoritairement les soins stationnaires.

Ils ont ainsi une influence directe sur les coûts de la santé et il semble cohérent de leur demander d'assumer la partie des coûts qu'ils souhaitent assumer.

SYSTÈME DE SUBSIDES GENEVOIS

À Genève, un mécanisme de subside a été instauré pour limiter la charge des primes maladie sur les ménages. Le subside est accordé automatiquement selon votre revenu et notre canton compte plus de 120 000 bénéficiaires. Une adoption de l'initiative soulagerait sans doute partiellement les finances du canton mais la Confédération devra néanmoins identifier une source de financement qui retombera directement ou indirectement sur la population (ex. TVA ou Impôt fédéral direct). Il n'est d'ailleurs pas certain qu'un gain pour les finances cantonales soit répercuté sur les citoyens.

Si l'initiative est acceptée, les coûts supplémentaires à charge de l'État s'élèveront à 4,2 milliards de francs par année, principalement à la charge des finances fédérales.



Notre Parlement considère que la responsabilité première du financement des réductions de primes doit incomber aux cantons.

CONTRE-PROJET

Le Parlement a élaboré un contre-projet indirect qui prévoit des aides pour soulager les ménages les plus modestes des primes d'assurance-maladie obligatoire. Ce contre-projet, d'un coût de 356 millions, est ciblé et intervient là où il est réellement nécessaire d'agir, contrairement à l'initiative.

Plus fondamentalement, subventionner toujours plus les primes d'assurance maladie et répercuter les coûts de la santé sur la partie de la population soumise à l'impôt est une lutte coûteuse contre les symptômes de la hausse de coûts alors que

notre énergie devrait se tourner vers les réformes du système de santé.

Nous devons nous battre pour des modifications plus fondamentales, comme par exemple :

- › Une meilleure coordination entre les prestataires de soins, pour une meilleure qualité de la prise en charge des patients et une meilleure efficacité.
- › Plus de concurrence entre assurances pour encourager des modèles innovants qui favorisent la prévention et améliorent la santé de la population.
- › Un financement uniforme des prestations ambulatoires et des hospitalisations, afin d'encourager les traitements ambulatoires moins chers et souvent plus adéquats (projet EFAS).
- › Une plus grande facilité pour les importations de médicaments.

- › Une augmentation de la numérisation et un dossier électronique du patient (DEP) fonctionnel qui génère une valeur ajoutée pour toutes les parties concernées.
- › L'application systématique des critères EAE (efficacité-fonctionnalité-économie) afin d'éviter les prestations inutiles dans l'assurance de base obligatoire.
- › Une révision de la gestion des réserves afin qu'elles restent dans la nécessaire limite des risques assurés.

Les débats sur la répartition des coûts ne doivent pas nous détourner des problèmes structurels de la politique de santé pour permettre de maintenir la qualité des soins et une accessibilité adéquate, cela à un coût qui puisse être assumé dans la durée.

Pas de signe de haine dans l'espace public

LE PEUPLE GENEVOIS EST APPELÉ À SE PRONONCER SUR L'INTÉGRATION D'UN NOUVEL ARTICLE DANS LA CONSTITUTION CANTONALE VISANT À INTERDIRE LES SIGNES DE HAINE DANS L'ESPACE PUBLIC. CÉLINE ZUBER-ROY, PRÉSIDENTE DU GRAND CONSEIL, PRÉSENTE CETTE INNOVATION PROPOSÉE PAR LE GRAND CONSEIL.

Le Grand Conseil a adopté le nouvel article 210A de la Constitution genevoise le 23 juin 2023. Il ne s'agit donc pas d'une réaction en lien avec les terribles événements qui se produisent au Moyen-Orient depuis le 7 octobre dernier. Au contraire, il s'agit d'une proposition étudiée sereinement et sans précipitation par la commission des droits de l'Homme suite au dépôt d'un projet de loi en janvier 2023 par un groupe de députés provenant de plusieurs partis.

PAS DE TOLÉRANCE POUR L'INTOLÉRANCE

Le point de départ de cette proposition est le constat que, malgré les nombreuses normes internationales, fédérales et cantonales contre les discriminations et le racisme, l'exhibition dans l'espace public de symboles nazis est autorisée. En effet, l'article 261bis CP qui interdit l'incitation à la haine n'est pas applicable, car le Tribunal fédéral considère qu'il s'agit uniquement de l'expression d'une position individuelle. Ainsi, à la différence de nombreux pays



Par Céline Zuber-Roy
Présidente du Grand Conseil

Dans la ville des droits de l'Homme, il n'est pas concevable de laisser s'exprimer librement dans l'espace public des idéologies qui sont la négation même de la dignité humaine.

européens, le salut hitlérien peut être fait impunément en Suisse. De même, les personnes taguant des croix gammées dans des lieux publics ne sont éventuellement inquiétées que pour dommage à la propriété.

Face à ce constat, la quasi-unanimité du Grand Conseil a considéré qu'il fallait combler cette lacune juridique. Dans la ville des droits de l'Homme, il n'est pas concevable de laisser s'exprimer librement dans l'espace public des idéologies qui sont la négation même de la dignité humaine. La présence de symboles nazis dans nos rues constitue un acte de violence inadmissible envers les personnes visées, mais également envers toute personne qui refuse qu'un être humain soit discriminé. Il se justifie donc de les interdire.

UN ARTICLE CONSTITUTIONNEL LARGE

Une fois la décision de principe d'interdire l'exhibition de symboles nazis prises, il s'est agi de déterminer le moyen de le faire. Une majorité des députés ont suivi la volonté des initiateurs du projet de loi d'ancrer cette interdiction dans la Constitution principalement pour des motifs symboliques.

En contrepartie, il a été décidé d'élargir le champ d'application du texte afin que notre charte fondamentale continue à énoncer des principes généraux applicables largement. Ainsi, au lieu de cibler uniquement la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, le mandat donné à l'État est de lutter contre toutes les discriminations, ainsi que la haine (voir texte dans l'encadré). De même, l'interdiction ne se limite pas aux symboles nazis comme initialement proposé, mais s'étend à « l'exhibition ou le port de symboles, d'emblèmes et de tout autre objet de haine, notamment nazi » dans l'espace public. Ainsi, des symboles racistes, comme la croix du Ku Klux Klan, seront aussi interdits.

S'agissant d'un article constitutionnel, le Grand Conseil devra adopter une loi d'application en cas d'acceptation populaire afin de mieux définir les symboles concernés et de fixer les sanctions en cas de non-respect de la norme. De plus, certaines exceptions pourront être prévues, par exemple pour des productions cinématographiques, culturelles ou des expositions comportant une évocation historique ou pédagogique.

POUR UNE MISE EN ŒUVRE RAPIDE

La prolifération de symboles nazis dans l'espace public genevois en lien avec la guerre au Proche-Orient confirme qu'il est nécessaire d'avoir une base légale claire pour les interdire. Convaincu qu'une société démocratique doit laisser la place au débat mais en aucun cas à la haine de l'autre, l'ensemble des députés PLR vous invite à soutenir cette modification constitutionnelle et s'engage à rapidement la mettre en œuvre dans une loi.

Art. 210A Cst./GE: Lutte contre les discriminations et la haine (nouveau)

- 1 L'État met en œuvre une politique de lutte contre les discriminations et la haine.
- 2 L'exhibition ou le port de symboles, d'emblèmes et de tout autre objet de haine, notamment nazi, est interdit dans les espaces publics. La loi règle les exceptions et prévoit des sanctions.

La présence de symboles nazis dans nos rues constitue un acte de violence inadmissible envers les personnes visées, mais également envers toute personne qui refuse qu'un être humain soit discriminé.

Référendum sur l'assistance au suicide

LE PROCESSUS LÉGISLATIF DES OBJETS PARLEMENTAIRES CENSÉS APPORTER CE QUE CERTAINS ONT CONSIDÉRÉS COMME ÉTANT DES GARANTIES NÉCESSAIRES AU NIVEAU GENEVOIS POUR COMPLÉTER LE CODE PÉNAL SUISSE EN MATIÈRE D'ASSISTANCE EST LONG: PLUS DE SEPT ANS... ET POUR ABOUTIR À UN RÉFÉRENDUM! PIERRE CONNE, DÉPUTÉ AU GRAND CONSEIL, NOUS RÉSUME L'HISTORIQUE DE CETTE «SAGA» ET NOUS EXPLIQUE LES ENJEUX DU RÉFÉRENDUM SOUMIS À VOTATION LE 9 JUIN.



Par Pierre Conne
Député au Grand Conseil

INTRODUCTION

La législation de notre pays ne condamne pas le suicide : chacun est libre de mettre fin à ses jours. Selon notre Code pénal, l'assistance au suicide ne sera pas punie pour autant qu'elle ne soit pas poussée par un mobile égoïste.

Le groupe PLR au Grand Conseil a toujours défendu la liberté ultime, pour quiconque déciderait de terminer sa vie devenue insupportable, de pouvoir demander l'aide nécessaire – le moyen le plus acceptable – afin de réaliser son auto-délivrance.

PROCESSUS LÉGISLATIF: DES PROJETS DE LOI TARABISCOTÉS

Le processus législatif des objets parlementaires censés apporter ce que certains ont considérés comme étant des garanties nécessaires au niveau genevois pour compléter le Code pénal suisse en matière d'assistance au suicide a débuté en avril 2016 et s'est achevé en septembre 2023 : plus de sept ans... et pour aboutir à un référendum !

Deux projets de loi modifiant la loi genevoise sur la santé ont été traités par le Grand Conseil au cours de cette saga : le PL 11870

(Socialiste) déposé en avril 2016 et le PL 12530 (Conseil d'État) déposé en juin 2019. Ce dernier avait pour finalité de rendre applicable le précédent : un an après son entrée en vigueur, la mise en œuvre pratique du PL 11870 s'était avérée impossible.

De surcroît, dans l'hypothèse probable de l'acceptation du référendum par le Peuple en juin prochain, le Conseil d'État devra vraisemblablement redéposer un projet de loi afin de rendre la disposition telle que maintenue par référendum applicable : le même PL que celui déposé en juin 2019...

PROPOSITIONS LÉGISLATIVES

Acte I

Premier passage en commission de la santé: un refus d'entrer en matière

Le premier mouvement a donc été donné en avril 2016 par le PL 11870 « Pour garantir le droit au suicide assisté dans les établissements médicaux privés et publics et les établissements médico-sociaux » à la suite d'une triste affaire largement médiatisée qui s'était déroulée dans le canton de Vaud : une personne se voyant empêchée de pouvoir obtenir une assistance au suicide dans son EMS avait finalement accompli son geste dans une ambulance arrêtée dans le parking dudit EMS. Cette affaire avait fait grand bruit et le Parlement vaudois avait alors adopté une loi interdisant aux EMS de s'opposer aux suicides assistés dans leurs murs. Le PL 11870 genevois a repris le texte de la loi vaudoise.

En substance, le PL 11870 dispose ceci (art. 39A):
Les établissements médicaux privés et publics (EMPP)

et les établissements médico-sociaux (EMS) ne peuvent refuser la tenue d'une assistance au suicide en leur sein, demandée par un patient ou un résident, si les conditions suivantes sont remplies : le patient ou le résident est capable de discernement pour ce qui est de sa décision de se suicider et persiste dans sa volonté de se suicider.

Le médecin directement en charge du patient hospitalisé ou le médecin-traitant du résident en EMS peut, en cas de doute sur les conditions énoncées ci-dessus, solliciter l'avis d'un autre médecin autorisé à pratiquer dans le canton de Genève ou, si une telle commission existe, l'avis d'une commission d'évaluation interne à l'établissement ou représentative des établissements. Les mêmes prérogatives peuvent aussi être exercées par le médecin responsable de l'établissement.

Après des travaux approfondis et notamment de nombreuses auditions indiquant que les EMS et établissements médicaux genevois n'empêchaient pas le déroulement d'assistances au suicide en leurs murs, la commission de la santé du Grand Conseil a préavisé le refus d'entrer en matière.

Finalement, en octobre 2017, une majorité de la Plénière, insatisfaite du texte de loi et des conclusions de la commission, a renvoyé ce PL en commission.

Deuxième passage en commission de la santé : pour un deuxième avis possible à domicile également

La commission a repris ses travaux en se focalisant davantage sur le respect de la volonté ultime des personnes concernées. C'est la question du consentement qui s'est trouvée au cœur des débats car non seulement un OUI est un OUI et un NON un NON mais, surtout, la personne doit pouvoir changer d'avis en tout

temps, même à la dernière seconde, pour différer ou abandonner son projet de suicide.

Si ces conditions du respect de la volonté, en tout temps, sont bien cadrées par ce PL dans les Hôpitaux et les EMS avec l'article 39A qui prévoit spécifiquement qu'un deuxième avis extérieur au processus en cours peut être sollicité, il n'en est rien pour les suicides assistés qui se déroulent à domicile. Au domicile privé, il n'existe aucune sécurité quant aux risques qu'une personne soit sous influence et accepte malgré elle, ou par faiblesse d'esprit – remettant en question sa capacité de discernement – d'aller au bout du programme de fin de vie.

La commission de la santé a été alertée, lors de l'audition d'une personne de référence en la matière, sur le fait « qu'il y avait beaucoup plus de soucis à avoir sur le déroulement des suicides assistés aux domiciles privés que dans les établissements médicaux ou médico-sociaux ; certains bénévoles d'association pratiquant l'accompagnement au suicide ne savent pas ce que signifie capacité de discernement ». La cause principale était attribuée à la qualité et au niveau de formation et d'expertise des bénévoles d'assistance au suicide.

Dès lors, la commission a, d'une part, accepté l'article 39A telle qu'il figurait déjà dans le PL initial mais, d'autre part, ajouté une nouvelle disposition (art. 12A) donnant la possibilité de recourir à une commission de surveillance, notamment pour les situations douteuses se déroulant à domicile.

La Commission de surveillance en matière d'assistance au suicide peut être saisie par toute personne qui, connaissant l'existence d'un projet d'assistance au suicide, aurait des raisons sérieuses de penser que la personne suicidante est sous influence ou

La législation de notre pays ne condamne pas le suicide : chacun est libre de mettre fin à ses jours.



Le PLR Genève a quant à lui finalement décidé de soutenir le référendum, non pas sur le fond, la loi actuelle étant inadaptée comme expliqué ci-dessus, mais sur la forme, ne souhaitant pas prendre une position qui pourrait être perçue comme étant contre le droit au suicide.

incapable de discernement et n'est donc pas libre d'exprimer ses doutes, cas échéant de changer son projet de suicide.

Ainsi, le PL a été considéré équilibré et acceptable par une majorité de la commission de la santé qui a recommandé son acceptation.

Le Grand Conseil a finalement adopté le PL 11870 B, avec les articles 39A et 12A, le 24 mai 2018, et la L 11870 transmise au Conseil d'État le 25 mai 2018.

Acte II

En juin 2019, soit un an après l'entrée en vigueur de la loi 11870, le Conseil d'État dépose le PL 12530 qui abroge l'article 12A Commission de surveillance en matière d'assistance au suicide.

Les arguments présentés concluent que cet article 12A pose un réel problème d'applicabilité.

Premier passage en commission de la santé : amender l'article 12A plutôt que de l'abroger

Une minorité de la commission, composée d'Ensemble à Gauche et du PLR, a souhaité conserver le principe général d'une instance de recours pour un deuxième avis en matière d'assistance au suicide, à l'instar de ce qui est dit dans l'art 39A pour les hôpitaux et les EMS. Le but est toujours le même : offrir la même garantie de respect de leur volonté pour toutes les personnes accomplissant un suicide assisté, où qu'elle se trouvent, à l'hôpital, en EMS et chez elles.

Certaines voix soutenaient que le Ministère Public, garant du respect du Code pénal, était un garde-fou suffisant. C'est méconnaître le rôle du Ministère Public dont le rôle est de punir un délit ou un crime mais non de se substituer à des professionnels de la santé pour statuer sur la capacité de discernement ou l'état de santé d'une personne souhaitant abréger ses souffrances. Le Ministère Public n'est pas là non plus pour s'intéresser au réseau relationnel d'une personne afin de s'assurer quelle n'est pas sous influence.

De plus, cette minorité voulait aussi renforcer la qualité et le niveau de formation des bénévoles intervenant dans le processus de fin de vie lors d'un suicide assisté.

L'amendement suivant a été déposé dans un rapport de minorité qui s'insère au niveau de l'art39A et introduit deux sections :

l'Assistance au suicide à domicile, nouvelle, suivi de l'Assistance au suicide en EMPP et EMS qui existe déjà. Ce qui donne :

Article 39A Assistance au suicide

Assistance au suicide à domicile

- › Le suicide assisté est autorisé pour autant qu'il ne contrevienne pas à l'article 115 du code pénal.
- › Un second avis médical peut être requis par toute personne qui, connaissant l'existence d'un projet d'assistance au suicide, aurait des raisons sérieuses de penser que la personne suicidante est sous influence ou incapable de discernement et n'est donc pas libre d'exprimer ses doutes, cas échéant de changer son projet de suicide. Le Département tient à disposition une liste des médecins ou organismes propres à délivrer un tel avis.
- › Les bénévoles intervenant dans le processus de fin de vie lors d'un suicide assisté sont au bénéfice d'une formation *ad hoc* certifiante.

Assistance au suicide en EMPP et EMS

...

Le 25 février 2022, à l'issue d'un débat houleux en Plénière provoqué notamment par le fait que la majorité ne voulait rien savoir de cet amendement, le projet est renvoyé à la commission de la santé.

Deuxième passage en commission de la santé : arrêtons de tenter de légiférer là où c'est inutile et impossible !

Près de sept ans se sont écoulés depuis le dépôt du projet de loi initial.

Au départ déjà, aucune situation d'empêchement d'accomplir un suicide assisté au sein des HUG ou dans un EMS n'avait pu être identifiée. Le Parlement avait considéré que le fait d'empêcher les établissements médicaux ainsi que les établissements médico-sociaux de refuser la tenue d'une assistance au suicide dans leurs locaux était un message politique de soutien général au suicide assisté mais ne modifiait en rien les pratiques déjà existantes dans ces institutions.

Cette loi n'était pas indispensable mais, si vous me passez l'expression : elle ne « mangeait pas de pain ».

Au stade où nous nous retrouvons, compte tenu de l'impossibilité de faire fonctionner la commission de surveillance en matière d'assistance au suicide, du refus d'une large majorité de reconnaître la pertinence d'amender la loi de manière à y inscrire, non seulement le principe général du recours à un deuxième avis médical mais aussi la nécessité d'assurer une formation *ad hoc* certifiante aux bénévoles intervenant dans le processus de fin de vie lors d'un suicide assisté sont au bénéfice, la majorité de la commission a préféré tout abroger :

- › Abrogation de l'article 39A, qui empêche les établissements médicaux ainsi que les établissements médico-sociaux de refuser la tenue d'une assistance au suicide dans leurs locaux ;
- › Abrogation de l'article 12A, qui instaure une commission de surveillance en matière d'assistance au suicide.

L'abrogation de ces deux articles a été adoptée par la Plénière le 1^{er} septembre 2023, déclenchant le processus référendaire.

ISSUES DU RÉFÉRENDUM

Echec du référendum : fin de la saga

Si le référendum échoue, confirmant le vote majoritaire à la fois de la commission de la santé et du Grand Conseil, cette saga prend fin. C'est ce à quoi nous devons œuvrer.

Aboutissement du référendum : probable reprise des travaux sur le suicide assisté par le Grand Conseil

Les deux dispositions suivantes seront maintenues dans la loi genevoise sur la santé :

- › L'article 39A, qui empêche les établissements médicaux ainsi que les établissements médico-sociaux de refuser la tenue d'une assistance au suicide dans leurs locaux ;
- › L'article 12A, qui instaure une commission de surveillance en matière d'assistance au suicide.

Cette commission de surveillance en matière d'assistance au suicide qui pose un réel problème d'applicabilité et que le Conseil d'État, avec une majorité de la commission de la santé d'alors avait voulu abroger...

Le Peuple s'apprête donc à maintenir une loi dont l'application a été jugée impossible et le Conseil d'État devra vraisemblablement revenir avec un projet de loi abrogeant ou modifiant l'article 12A.

La commission de la santé reprendra donc ses travaux sur la question de l'assistance au suicide.

Le moment venu, nous serions certainement favorables à généraliser la portée de l'article 39A et de l'amender complètement en disposant, par exemple : « nul ne peut s'opposer à la tenue d'une assistance au suicide » puis en reprenant l'idée d'un deuxième avis médical et celle de la formation des bénévoles d'assistance au suicide.

CONCLUSION

Après sept de travaux compliqués sur l'assistance au suicide, la majorité du Grand Conseil est arrivé à la conclusion que la liberté de pouvoir bénéficier d'une assistance au suicide dans les établissements médicaux ainsi que les établissements médico-sociaux était assurée depuis longtemps et qu'il n'était pas nécessaire d'introduire, dans la législation genevoise, des dispositions complémentaires à celles du Code pénal.

Le PLR Genevois a quant à lui finalement décidé de soutenir le referendum, non pas sur le fond, la loi actuelle étant inadaptée comme expliqué ci-dessus, mais sur la forme, ne souhaitant pas prendre une position qui pourrait être perçue comme étant contre le droit au suicide.

Le Conseil d'État devra ainsi redéposer un projet de loi pour reprendre l'article 12A. Cas échéant, plutôt que d'abroger cet article, le Conseil d'État serait bien inspiré de l'amender afin d'en garder le principe en le rendant applicable.



Transition énergétique des bâtiments : un vote essentiel

LE JEUDI 21 MARS, LE PARLEMENT A VOTÉ DEUX PROJETS DE LOI METTANT EN ŒUVRE L'ACCORD SUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC BÂTI, DONT L'OBJECTIF EST D'ENGAGER CONCRÈTEMENT LE CANTON DANS L'ASSAINISSEMENT DES BÂTIMENTS AVEC DES CONDITIONS CADRES ET DES FINANCEMENTS EN CONSÉQUENCE. DIANE BARBIER-MUELLER, DÉPUTÉE, ET ADRIEN GENECAND, DÉPUTÉ ET RAPPORTEUR DE MAJORITÉ, NOUS EXPLIQUENT EN QUOI CE VOTE EST ESSENTIEL POUR UNE RAPIDE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS.



Par Adrien Genecand, député et rapporteur de majorité et Diane Barbier-Mueller, députée



Le Grand Conseil a entériné à l'unanimité un accord que le Conseil d'État qualifie lui-même d'historique.

HISTORIQUE

Pour rappel, en septembre dernier, le Parlement avait modifié une première fois la loi sur l'énergie afin d'accélérer la transition énergétique dans le domaine du patrimoine bâti.

Le Conseiller d'État en charge du Département du territoire avait malheureusement refusé de promulguer la loi et fût alors obligé de revenir à la table des négociations. Cette démarche, que le PLR appelait de ses vœux depuis juin 2022, visait à trouver un accord sur le financement de l'assainissement énergétique de nos bâtiments.

VOTE UNANIME HISTORIQUE

Aujourd'hui, le Grand Conseil a entériné à l'unanimité un accord que le Conseil d'État qualifie lui-même d'historique.

SUBVENTIONS AUGMENTÉES ET SOUTIEN FINANCIER

Mais surtout, la solution adoptée augmente significativement l'enveloppe des subventions, qui passe de 200 millions à 550 millions. Ces subventions seront objectives, car elles se fondent sur la nature des travaux et non sur la personne qui en fait la demande – le système actuel est maintenu, avec des règles claires d'attribution entre les acteurs publics et privés. Ces derniers pourront bénéficier de 70 % de la manne, contre 30 % pour le secteur public, qui inclut les établissements

publics et les communes. Le montant des subventions au m² est doublé par rapport à la pratique actuelle. De plus, le PLR s'est battu pour un soutien accru prévu pour les cas où une disproportion économique est avérée ou une incapacité financière démontrée. Les milieux immobiliers et locataires se sont par ailleurs mis d'accord sur la suppression du mécanisme permettant de reporter une partie des coûts des travaux sur les loyers lorsqu'une subvention énergétique est octroyée. L'ASLOCA s'est également engagée, en cas de vote positif du Parlement, à retirer son initiative 186 qui demandait que la rénovation écologique des bâtiments soit financée par les bénéfices versés par la Banque Nationale Suisse.

OUTILS DE MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER

En outre, les termes de l'accord confirment les outils de mise en œuvre de la rénovation énergétique, en particulier l'indice de dépense de chaleur (IDC) et son calendrier de mise en œuvre. Ce dernier

est maintenu dans sa version initiale prévue par le Conseil d'État, afin d'éviter un engorgement pour les professionnels et de permettre la réalisation des travaux par des entreprises locales. Les villas et les petits bâtiments bénéficient d'un délai plus long. Enfin, les Services industriels de Genève (SIG) s'engagent à renforcer l'accompagnement pour la rénovation dans le cadre de leur programme éco21.

CONCRÉTISATION DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le PLR se réjouit du vote du Parlement qui constitue une avancée considérable, garantissant des moyens à la hauteur de l'ambition d'assainissement du patrimoine bâti, première source d'émission de CO₂ de notre canton, et qui permet de concrétiser la transition énergétique souhaitée par tous.

La solution adoptée augmente significativement l'enveloppe des subventions, qui passe de 200 millions à 550 millions.

Changement de gouvernance du Grand Théâtre de Genève

LE VOTE DU MUNICIPAL POUR UN CHANGEMENT DE GOUVERNANCE DU GRAND THÉÂTRE DE GENÈVE EST UNE VICTOIRE POUR LA CULTURE ET LE GRAND THÉÂTRE DE GENÈVE. MICHÈLE ROULLET, CONSEILLÈRE MUNICIPALE EN VILLE DE GENÈVE, NOUS PRÉSENTE L'HISTORIQUE DE CETTE ÉTAPE MAJEURE POUR LE FUTUR DE CETTE BELLE INSTITUTION MUSICALE.



Par Michèle Roulet

Conseillère municipale en Ville de Genève

UNE ÉTAPE MAJEURE

Le 6 mars dernier, le Conseil municipal de la Ville de Genève a voté à une très large majorité (tous les partis sauf Ensemble à Gauche) la proposition du Conseil administratif en vue de réviser le Statut de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG). Cette proposition (PR-1546) est une étape majeure pour donner à l'institution lyrique les moyens de relever les défis à venir et pour mettre fin à une gouvernance qui, avec des salariés qui n'ont pas tous le même employeur, crée des problèmes depuis des décennies.

Inchangé depuis 1964, le statut actuel de la FGTG devait être révisé. Il n'est, par exemple, plus acceptable que le conseil administratif soit l'organe de surveillance du Grand Théâtre, tout en étant membre du Conseil de Fondation. De tels procédés ne sont plus en adéquation avec les normes et pratiques modernes de gouvernance. Le nouveau statut de la FGTG écarte les conflits d'intérêt, garantit l'indépendance de l'autorité de surveillance et répond à une recommandation émise par la Cour des comptes dans son audit de novembre 2020 sur la gouvernance de la FGTG (Rapport n° 161): « de réfléchir à un processus d'établissement

d'un statut unique du personnel pour tous les employés qui travaillent au Grand Théâtre ».

UNE GOUVERNANCE QUI POSE LE PRINCIPE D'UN EMPLOYEUR UNIQUE: LA FGTG

Depuis des dizaines d'années, le Grand Théâtre de Genève (GTG) connaît plusieurs statuts du personnel: les membres de la direction et le personnel artistique engagés par la FGTG et celui administratif et technique, employé par la Ville. Cette dualité de statut est source d'inégalités, de dysfonctionnements et complique considérablement la gestion des ressources humaines de cette institution. Il est en effet aberrant que la Ville engage du personnel municipal, qui n'est pas géré par un département de la Ville, mais mis à la disposition d'un tiers, le GTG, avec des règlements de fonctionnaires, guère adaptés à la réalité d'une institution lyrique. A cet

égard, le Grand Théâtre de Genève fait figure d'exception, puisqu'aucune entité culturelle suisse dans les arts vivants n'est fonctionnarisée!

Cette réforme de la gouvernance du Grand Théâtre sera sous la forme d'une fondation de droit public autonome avec un régime d'employeur unique au statut harmonisé. A l'exception de la direction et du personnel affecté aux fonctions artistiques qui resteront sous contrat de droit privé, tous les emplois seront sous un régime de droit public. Cette réforme pose ainsi des bases claires au canton pour que celui-ci puisse entrer dans la gouvernance du GTG, comme le prévoit la loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA), adoptée par le Grand Conseil en juin 2023. Elle met également en œuvre l'initiative IN 167 « Pour une politique culturelle cohérente à Genève », plébiscitée par le peuple en 2019, et qui confère



de nouvelles responsabilités au canton en matière de politique culturelle.

DES NÉGOCIATIONS AVEC LE PERSONNEL DE LA VILLE À VENIR

Cette révision du statut de la FGTG a été étudiée dans les commissions de la culture et des finances avec de nombreuses auditions: du magistrat en charge de la culture avec sa directrice et un juriste de son département; du directeur et de la Secrétaire générale du GTG, du Président de la FGTG, d'un avocat ainsi que des représentants du personnel du GTG avec des syndicats. Que ces derniers émettent des inquiétudes au projet de transférer les 190 fonctionnaires municipaux vers la FGTG est compréhensible. Toutefois, l'enjeu de cette réforme, comme l'a dit et écrit M. Kanaan en charge de la culture en Ville de Genève, n'est pas de péjorer les conditions du personnel

municipal, mais d'harmoniser, vers le haut, pour tout le personnel du GTG pour mettre fin aux inégalités actuelles.

NÉGOCIATIONS AVEC LE PERSONNEL

Les négociations avec le personnel commenceront lorsque la proposition PR-1546 sera ratifiée par le Grand Conseil. Néanmoins, les fonctionnaires ont déjà manifesté leur opposition, car, ils ne veulent pas changer d'employeur... Pour harmoniser le statut des employés, ils suggèrent une municipalisation intégrale de tous les employés du GTG! Inenvisageable évidemment! Comment le canton pourrait-il subventionner et entrer dans la gouvernance d'une institution avec un personnel municipalisé? La grève du personnel du GTG du jeudi 29 février, qui avait réduit l'opéra « Idoménée » en version concert, était une action coup de poing du personnel de la Ville, qui s'opposait à tout

transfert de leur contrat à la FGTG, et qui voulait suspendre ce projet, avant même toute négociation! L'approbation de ce nouveau statut par le Municipal était donc une décision capitale.

Aussi, le PLR Ville de Genève salue le vote de cette PR-1546 qui simplifie et modernise la gouvernance du GTG, notre institution culturelle phare, reconnue au niveau international, qui fut avec l'Opéra de Francfort et pour la saison 2019-2020, consacrée « meilleure maison d'opéra du monde »!

Cette réforme de la gouvernance du Grand Théâtre sera sous la forme d'une fondation de droit public autonome avec un régime d'employeur unique au statut harmonisé.

Le Grand Théâtre de Genève fait figure d'exception, puisqu'aucune entité culturelle suisse dans les arts vivants n'est fonctionnarisée!

Un premier atelier du PLR Genève réussi !

Atelier du 7 mars

LE PLR GENÈVE INNOVE ET PROPOSE À SES MEMBRES UN NOUVEAU FORMAT DE RÉUNION, BAPTISÉ «LES ATELIERS DU PLR». DANS CETTE ÉDITION, GABRIEL DELABAYS, ASSISTANT PARLEMENTAIRE, REVIENT SUR LA PREMIÈRE ÉDITION QUI A EU LIEU LE 7 MARS PASSÉ, AU CAMPUS SPARK À PLAN-LES-OUATES, ET CONSACRÉE À NOTRE VISION DE LA SUISSE POUR 2050.



Par Gabriel Delabays

ATELIER, QUID ?

Le PLR, dans le cadre de la refonte de ses commissions thématiques, a souhaité introduire un nouveau format de rencontre, les «ateliers du PLR», qui auront lieu quatre fois par année, et qui permettront à ses membres de contribuer aux débats politiques, ainsi qu'à nourrir le parti d'idées, mais aussi à motiver les personnes proches de nos idées à adhérer aux valeurs libérales-radicales, et donc au PLR. Les mesures concrètes identifiées durant ces ateliers serviront à guider la réflexion du parti dans l'élaboration de sa vision et sa communication.

UN PREMIER ATELIER CONSACRÉ À LA LIBERTÉ

Dans quelle Suisse souhaitez-vous vivre dans 25 ans ? Sera-t-elle une Suisse façonnée par la valeur centrale du PLR, à savoir la liberté ? Quel avenir pour la mobilité, l'éducation et les médias ?

C'est à ces questions que se proposait de répondre le premier Atelier du PLR. A cette occasion, un invité de marque a introduit l'événement en la personne de Nicolas Jutzet, auteur du livre *La Suisse n'existe plus*, un essai qui revient sur 200 ans d'histoire et sur ce qui a fait le miracle helvétique.

C'est sur le constat que le modèle qui a fait la Suisse d'aujourd'hui s'essouffle, que notre invité a démarré sa présentation. Ce n'est de loin pas un signe de résignation, mais plutôt un appel au sursaut, pour faire en sorte que le «contre-modèle» suisse perdure. Ce qui a fait la force de la Suisse, cet ancien pays pauvre en ressources mais devenu prospère, c'est justement ce «contre-modèle» qu'elle incarne toujours dans l'esprit des gens : cette démocratie directe qui appelle les Helvètes aux urnes tous les quatre mois, ce parlement de milice qui empêche les politiciens de s'enfermer dans une tour d'ivoire, ce fédéralisme et son esprit

de subsidiarité, qui fait de la commune le premier lieu de pouvoir. Cette proximité des institutions a fait des Suisses des êtres modestes, ouverts sur le monde, emprunts de la responsabilité individuelle et proches de l'économie, ce que l'étatisation de la société et l'internationalisation de l'économie menacent. Alors, devant ces constats, comment faire pour qu'à l'avenir, la Suisse reste un pays libre et prospère ?

Trois groupes se proposaient d'y répondre, sur des thématiques-clés : un premier sur la mobilité, animé par Maxime Provini, conseiller municipal en Ville de Genève, un deuxième sur l'éducation, animé par Diego Taboada, *Researcher* à Avenir Suisse et un dernier consacré à la politique médiatique, animé par Mohamed Atiek, vice-président du PLR et responsable de projets à la CCIIG.

LES GROUPES DRESSENT DES CONSTATS

Chaque groupe a travaillé en plusieurs étapes, afin de dresser notamment un état des lieux sur chaque thématique abordée, esquisser une vision du PLR en la matière, mais aussi des mesures en découlant.

Le groupe « Mobilités » a notamment relevé que le défi était de trouver une politique de mobilité qui favorise la multimodalité, et qui s'appuie sur les différentes infrastructures existantes, avec la nécessité toutefois de développer les projets d'envergure de demain. Genève bénéficie ainsi d'un réseau de transports publics et d'un réseau ferroviaire très étendus, mais pour lesquels le défi est de mieux se connecter au réseau national et international. De plus, s'est posé la question de savoir comment conjuguer respect du principe de la liberté de transport avec la volonté de développer les différents

modes de déplacement. Le constat était par exemple de s'interroger sur la manière de régler les problématiques de circulation en milieu urbain, avec des voiries limitées et difficilement extensibles, en gérant au mieux le dernier kilomètre. Il a fait enfin le constat qu'il était nécessaire de changer de manière de faire : il faut désormais lancer de grands projets sans tergiversation, quitte à en corriger les effets par la suite, plutôt que de continuer à péjorer la mobilité.

Quant à lui, le groupe « Education » a fait un constat simple : le système éducatif constitue un investissement pour l'avenir, qui augmente l'autonomie financière et la réussite de tout individu. Il faut continuer à favoriser les passerelles et l'apprentissage, mais aussi veiller à ne pas créer d'éducation à deux vitesses. Autre constat, l'informatique, les technologies et l'énergie ne sont pas au cœur de l'enseignement, alors qu'elles constituent les centres de préoccupation d'une bonne partie de la population.

Enfin, le groupe « Politique médiatique » a constaté que la presse et l'accès à l'information subissaient des changements profonds : on veut faire le buzz, on néglige les contenus de qualité, on vire à la presse « faits divers ». Ceci alors que la presse reste un moyen central pour la formation de l'opinion dans notre système politique.

DES SOLUTIONS EXISTENT

En matière de mobilité, le groupe était favorable au développement de l'électromobilité, de la mobilité au moyen de l'hydrogène, mais aussi de la mobilité du partage. Il souhaitait aussi le développement de grands projets tels que SwissMetro, l'aménagement de nouvelles lignes pour le Léman Express

et de la Traversée du Lac, le développement de voies bleues sur le lac. En clair, développer des projets ambitieux, comme les anciens qui ont bâti la Suisse moderne, des projets qui font rêver et pour lesquels on se donne clairement les moyens.

En matière d'éducation, le mantra est clair : il faut se donner les moyens d'offrir une éducation de qualité, garantissant l'égalité des chances, et centrée sur les compétences utiles pour l'avenir professionnel.

En matière de politique médiatique, une majorité souhaitait la suppression des financements publics, afin de favoriser la concurrence médiatique, permettant ainsi la production de contenus de qualité, garants de la liberté d'opinion. Une autre idée exprimée : le financement d'un écosystème permettant l'accès à l'information de sorte d'éviter l'augmentation du phénomène des fake news, délétère pour la démocratie et la liberté.

Résolument, les différents groupes ont souhaité plus de liberté, plus d'ambition, une Suisse moderne et prospère, garantissant la protection de la diversité.



Interview de Nicolas Jutzet

Auteur du livre *La Suisse n'existe plus**

Atelier du 7 mars

La population a accepté récemment l'introduction d'une 13^e rente AVS. Jusqu'ici, le peuple n'avait jamais accepté une telle proposition issue des rangs de la gauche. La Suisse glisse-t-elle vers un État plus interventionniste, la liberté individuelle est-elle en train de nous échapper ?

Oui, le résultat n'est pas vraiment une surprise, mais plutôt une confirmation de la dynamique que l'on peut observer depuis le début des années 1990. L'économie, la politique et la population s'éloignent. Je partage l'analyse du politologue Michael Hermann, qui affirme que ces dernières décennies la population est devenue plus étatiste. Ce glissement s'explique par diverses raisons : suite à certains scandales (Swissair, UBS, Credit Suisse), le peuple fait moins confiance au privé et à l'autorégulation.

Est-ce que cet interventionnisme est symptomatique de la période que nous avons vécue, en pensant à la pandémie ?

La période du Covid a effectivement donné l'impression qu'on pouvait facilement dépenser des milliards, et que l'État était à même de prendre en charges nos problèmes. Cette illusion d'une société du risque zéro n'est pas compatible avec la tradition suisse de la responsabilité individuelle, et de l'idée que l'individu grandit et apprend de ses erreurs. Dans les faits, on a aboli la plupart des mesures en lien avec la pandémie, mais dans les têtes, elles sont encore présentes.

Les attaques contre le libéralisme s'accroissent, le fédéralisme souffre de la pandémie, l'économie se grippe. Le modèle à succès suisse peut-il encore durer ou fait-on face à un tournant ? Plus clairement, le modèle qui a perduré au XX^e siècle peut-il encore durer au XXI^e siècle ?

S'il ne se renouvelle pas, ce modèle risque d'être en décalage trop marqué avec les réalités de son temps, ce qui le décrédibilise. Le modèle qui a fait le succès de la Suisse va donc naturellement évoluer, comme il l'a fait dans le passé. Le problème que j'observe, c'est qu'il évolue dans une direction qui échoue partout ailleurs, et qu'on sous-estime la fragilité de notre succès et sa spécificité. Il n'y a pas de

Thierry Burkart l'a compris, un des problèmes pour l'électeur, c'est qu'il ne sait plus vraiment ce qu'il va obtenir quand il vote PLR aujourd'hui.

raisons rationnelles qu'une Suisse centralisée, avec une imposition qui menace de devenir confiscatoire, un personnel politique de moins en moins milicien et éloigné du terrain, donne à termes un résultat différent des dérives que l'on peut par exemple observer en France.

Vous avez mené de nombreux combats sous les couleurs du PLR et des JLR, pendant de nombreuses années, avant de vous retirer de l'arène politique. La vie politique ne vous manque-t-elle pas ?

Non, même si je reste un observateur attentif à ce qui se passe, je suis convaincu que c'était le bon choix, à long-terme j'avais peur d'être happé par la politique et la focalisation sur l'actualité. J'ai énormément de respect pour les personnes qui s'engagent politiquement dans leur commune, dans le canton ou ailleurs, pour que la Suisse reste un pays prospère. J'essaie d'y contribuer en organisant des conférences ou en publiant des livres. Ces engagements se complètent.

Au vu des résultats des dernières votations, le message du PLR semble être moins bien compris par une partie de la population. Thierry Burkart s'est notamment exprimé à ce sujet dans la presse à plusieurs reprises. Quelle est votre position à ce propos ? Est-ce un simple effet de conjoncture ?

Les années qui s'annoncent vont être difficiles pour la Suisse, notamment sur le plan budgétaire. Si le PLR arrive à être la voix de la raison sur ce sujet, avec des propositions concrètes de réduction des dépenses, il parviendra sans doute à inverser la tendance. Je suis toutefois inquiet, car de l'extérieur il me semble que le parti n'a pas complètement saisi l'urgence à laquelle il fait face : inverser rapidement la tendance ou risquer dès 2027 de devenir un petit parti, à l'influence diffuse. Rajoutons à cela que le dossier européen va à nouveau diviser le parti en deux camps...

Quelles mesures notre parti pourrait-il prendre afin de mieux se positionner et être compris par une plus grande part de la population ?

Thierry Burkart l'a compris, un des problèmes pour l'électeur, c'est qu'il ne sait plus vraiment ce qu'il va obtenir quand il vote PLR aujourd'hui. S'il pense voter pour moins d'État, il est souvent déçu car il voit que dans les votes, le PLR suit régulièrement des propositions d'augmentation des dépenses. Ces dernières années le parti a parfois donné l'impression de courir après l'esprit du temps, or cette démarche passe pour de l'opportunisme et n'est que rarement récompensée. Les électeurs préfèrent l'original à la copie. Il faut se débarrasser de cette envie d'être dans le vent, car c'est une ambition de feuille morte.

Vous avez participé au premier Atelier du PLR le 7 mars dernier sur le thème de la liberté. Qu'en reprenez-vous ?

Que le modèle suisse et l'importance prépondérante qu'a jouée la liberté intéresse, et qu'il existe une volonté claire parmi les participants, malgré les inquiétudes, de le perpétuer. La politique en Suisse se concentre principalement sur des éléments concrets, sur des réformes précises. C'est efficace et pragmatique, mais on perd parfois de vue l'ensemble, et les grandes questions. Ce genre d'atelier permet de lever la tête du guidon, c'est salutaire.

* Editions Slatkine, Genève, 2023.



Toutes les expertises
sous le même toit.

L'immobilier de tous les possibles

Vente, location, gérance, gestion de copropriétés, biens de prestige, développements immobiliers, direction de travaux, rénovation, conseil en performance énergétique et environnementale, vous trouverez toutes les expertises possibles à la SPG.
Plus d'informations sur spg.ch.



Route de Chêne 36
Case postale 6255
1211 Genève 6
T. +41 (0)58 810 30 00

Avenue Alfred-Cortot 7
Case postale 1360
1260 Nyon
T. +41 (0)58 810 36 00

Place de la Navigation 14
Case postale 1256
1001 Lausanne
T. +41 (0)58 810 35 00

spg.ch
GENÈVE-NYON-LAUSANNE

À LA RENCONTRE DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

INTERVIEW

de Robert Schiavo

Président de l'Association PLR Bellevue
Conseiller municipal

Quoi de neuf dans votre commune de Bellevue ?

Actuellement, la route de Lausanne est en plein chantier, avec tous les inconvénients que cela comporte. Mais ces travaux sont nécessaires : ils visent à réduire la vitesse, à améliorer la sécurité routière et à atténuer les nuisances sonores. Nous devrions en voir la fin d'ici fin août 2024.

Le développement du nouveau quartier du Champ-du-Château ainsi que les projets au bord du lac, comme la construction d'un bâtiment communal et d'une auberge-restaurant et d'un hôtel, témoignent de l'essor dynamique de la commune. Ces aménagements offriront aux Bellevistes et aux visiteurs l'opportunité de profiter pleinement de notre magnifique environnement, notamment de la plage et de la buvette. Ils renforceront également l'attractivité touristique de la commune, stimulant ainsi l'économie locale.

Par ailleurs, depuis 2023, le centre sportif est entièrement géré par la commune de Bellevue. Cet établissement constitue un point central pour la vie sportive de notre commune. Les habitants peuvent désormais profiter d'une gamme variée d'activités, comme le fitness, le volley-ball, le basketball ou encore la pétanque, offrant ainsi à chacun la possibilité de s'engager dans des activités physiques qui correspondent à ses préférences et à son

niveau de forme. De plus, à partir du 1^{er} juin 2024, un nouveau gérant prendra en charge le restaurant du centre sportif, offrant aux Bellevistes et aux visiteurs une nouvelle expérience culinaire.

Sur le plan politique, le PLR de Bellevue se prépare activement pour la campagne électorale 2025. Notre objectif est de préserver nos deux conseillers administratifs et la majorité de nos conseillers municipaux. Nous sommes déterminés à continuer à défendre nos valeurs de liberté, de responsabilité, d'innovation et de prospérité, en travaillant main dans la main avec les habitants pour répondre à leurs besoins et aspirations. De plus, nous aspirons à ce que les conseillers municipaux soutenus par notre parti soient majoritaires lors des prochaines élections, afin de pouvoir mettre en œuvre efficacement nos plans et projets pour le bien de la commune.

En résumé, la commune est en plein essor grâce à ses projets de développement et à son engagement politique. Le PLR de Bellevue est fier de contribuer à cette dynamique positive et reste résolument engagé à servir et à représenter les intérêts de ses concitoyens.

Quelle est la spécificité de votre commune et comment y répondre ?

La spécificité de notre commune, située sur la rive droite, réside dans son attractivité grandissante et sa forte croissance démographique ces dernières années. Avec l'arrivée d'environ 2000 nouveaux habitants sur notre magnifique territoire, il est impératif de répondre aux besoins et aux défis posés par cette expansion démographique tout en préservant notre identité communale.

Pour répondre à ces défis, nous devons adopter une approche proactive et holistique, en mettant l'accent sur plusieurs domaines clés :



- › Développement économique local : encourager nos entreprises locales à s'installer dans notre commune en leur offrant des incitations et des infrastructures adaptées.
- › Amélioration des infrastructures et des services : investir dans les infrastructures essentielles comme les routes, les écoles, les services sociaux, etc.
- › Modernisation et développement des équipements existants : exploiter et moderniser nos ressources existantes telles que la fondation pour le logement et le centre sportif.
- › Engagement communautaire et participation citoyenne : impliquer activement les habitants dans le processus de prise de décision et de planification communautaire.

En résumé, la spécificité de notre commune réside dans sa croissance démographique rapide et son attractivité croissante. Pour y répondre efficacement, nous devons adopter une approche intégrée et axée sur le développement économique, l'amélioration des infrastructures et des services, la modernisation des équipements existants et l'engagement communautaire.

Un sujet d'actualité dont vous souhaitez nous parler ?

Face à la croissance démographique et au dynamisme économique que connaît notre commune, il est essentiel d'examiner comment nous pouvons soutenir nos habitants et nos entreprises tout en assurant la stabilité financière de la commune. Dans cette optique, la baisse d'impôts représente une mesure importante.

En réduisant la pression fiscale, nous offrons un répit financier aux contribuables, ce qui peut favoriser la croissance économique en stimulant la consommation et en encourageant l'investissement. De plus, une baisse d'impôts peut contribuer à rendre notre commune plus attrayante pour de nouveaux habitants et entreprises, renforçant ainsi notre base économique et notre communauté.

Cependant, il est crucial de mener cette baisse d'impôts de manière responsable et équilibrée, en veillant à ce qu'elle n'impacte pas négativement les services essentiels fournis par la commune. Nous devons évaluer attentivement les implications budgétaires à court et à long terme de toute réduction d'impôts et nous assurer que les ressources financières restent adéquates pour répondre aux besoins de notre population croissante.

En réponse à ces défis, la commune prévoit d'offrir des bons d'achat à utiliser dans nos commerces locaux. Cette initiative vise à aider les Bellevistes à faire face aux coûts croissants de la vie et à soutenir nos précieux commerçants qui sont affectés par les chantiers en cours. En tant que président (du parti politique libéral radical PLR Bellevue), je soutiens pleinement cette initiative qui renforce le lien entre la commune et sa communauté tout en stimulant l'économie locale.

De plus, nous sommes fortement engagés à résoudre les problèmes de nuisances aéroportuaires. Nous soutenons activement les démarches pour trouver des solutions équilibrées qui préservent à la fois le bien-être des habitants et le développement économique de la région, notamment en ce qui concerne les tranches horaires et le couloir aérien.

En tant que président de la commission des finances de notre commune, je préconise l'engagement d'un dialogue ouvert et transparent avec les parties prenantes pour déterminer la meilleure approche en matière de fiscalité locale. Ensemble, nous pouvons travailler à trouver un équilibre entre la nécessité de soutenir la prospérité économique de notre commune et celle de maintenir des services de qualité.

La spécificité de notre commune, située sur la rive droite, réside dans son attractivité grandissante et sa forte croissance démographique ces dernières années.

Quels sont les aspects les plus gratifiants et les plus difficiles dans votre fonction de président d'association ?

L'un des aspects les plus gratifiants est l'implication dans la vie politique locale et la possibilité de contribuer activement au développement de notre commune et de notre canton. En tant que président, j'ai le privilège de représenter notre parti et de promouvoir nos valeurs de liberté, d'innovation et de prospérité auprès de la population. Cela implique de travailler en étroite collaboration avec les membres de notre association, les autorités locales et les autres acteurs politiques pour faire avancer nos idées et nos projets.

Un autre aspect gratifiant est d'être un lien avec le canton. En tant que président, je suis chargé de communiquer efficacement les enjeux politiques et les décisions prises au niveau cantonal aux membres de notre association et à la population locale. Cela nécessite une bonne compréhension des politiques cantonales et une capacité à les traduire en actions concrètes qui bénéficient à notre commune.

Cependant, il y a aussi des aspects difficiles dans ma fonction. L'un des défis majeurs est de maintenir la synergie et la cohésion au sein de notre groupe. En tant que leader, je suis confronté

à la tâche exigeante de motiver et d'inspirer nos membres, tout en gérant les divergences d'opinions et les conflits potentiels qui peuvent survenir.

Un autre défi est de trouver et de maintenir un relèvement dynamique au sein de notre association. La politique exige un engagement constant et une volonté de servir la communauté, mais il peut être difficile de susciter l'intérêt des jeunes générations et de les encourager à s'impliquer activement dans notre parti.

Malgré ces défis, je considère ma fonction de président comme une opportunité exceptionnelle de servir ma communauté et de contribuer à son développement. En unifiant et en rassemblant notre association, en étant à l'écoute de chaque opinion et en travaillant pour le bien-être de la population, je suis convaincu que nous pouvons réaliser de grandes choses ensemble.



Les dernières actualités du Grand Conseil

Le *Nouveau Genevois* innove et vous propose un nouveau format pour vous tenir au courant des actualités liées au travail de notre députation au Grand Conseil. Tour d'horizon des différents objets traités au Parlement, des derniers objets déposés par le groupe PLR, sans oublier la liste des objets pendants.



Par Gabriel Delabays

LE COMPTE-RENDU DES DERNIÈRES SESSIONS

FOCUS

Pour le maintien d'une production hydroélectrique locale

Lors de la session des 29 février et 1^{er} mars, le Parlement a accepté une motion déposée par le PLR qui demandait de renouveler sans délai la concession permettant l'exploitation de la centrale hydroélectrique de Richelien, jusqu'en 2060.

Cette centrale sur la Versoix existe depuis 1889. En 2022, le Conseil d'État a refusé de prolonger la concession permettant de l'exploiter au-delà de 2032. Pourtant, elle couvre la production de près de 300 ménages à Collex-Bossy et ce, de façon durable. Une pétition avait d'ailleurs demandé de sauvegarder cette centrale et plusieurs communes avaient demandé au Conseil d'État de revoir sa position. Faisant suite à ces demandes, le PLR avait déposé un texte au Parlement. Il se réjouit du vote du Parlement, qui permet de conserver une source de production d'énergie renouvelable locale, répondant ainsi aux objectifs du Plan climat cantonal.

POUR UNE MEILLEURE TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS

Le 1^{er} mars, le Grand Conseil a accepté une résolution du groupe PLR qui demandait de pouvoir transmettre les procès-verbaux d'ouverture lors des procédures de passation des marchés publics. Ce texte vise à apporter plus de transparence et à éviter les problèmes qui se sont présentés dans certains chantiers publics. Cette procédure permet ainsi de mettre en œuvre une solution qui correspond

à ce que demandent les partenaires sociaux qui peuvent ainsi lancer l'alerte auprès des maîtres d'ouvrage, en cas de non-respect de la réglementation sur les marchés publics. Le PLR se réjouit de l'acceptation de ce texte qui est dans l'intérêt des entreprises locales de la construction.

POUR QUE LA COLÈRE DES PAYSANNES ET DES PAYSANS SUISSES NE RESTE PAS LETTRE MORTE

Le groupe PLR a soutenu une résolution cosignée par tous les

partis, qui visait à reconnaître le rôle essentiel de l'agriculture et de ses engagements pour une production alimentaire durable. Ce texte faisait suite aux revendications paysannes partout en Europe.

Le PLR soutient clairement une production indigène forte et une simplification des normes entourant le monde agricole. Il continuera donc à s'engager en ce sens. Il se réjouit d'ailleurs que le Parlement partage le même but, montrant sa reconnaissance pour la cause agricole en acceptant la résolution à l'unanimité.

POUR LE MAINTIEN ET L'ÉLARGISSEMENT DES SERVICES DES ESPACES DE RÉCUPÉRATION

Le Parlement a accepté une motion qui demande de maintenir ouvert les espaces de récupération des déchets (ESREC). Ce texte faisait suite à la décision du Conseil d'État de limiter les horaires d'ouverture des ESREC le dimanche et les jours fériés, faute de moyens suffisants.

Une majorité du Parlement a trouvé cette décision regrettable, car les jours concernés sont ceux qui connaissent le plus de fréquentation. C'est donc un mauvais signal donné à la population en matière de tri des déchets, alors que le Canton souhaite renforcer ses objectifs en matière de réduction des déchets. Le texte voté par le Grand Conseil demande donc au Conseil d'État de tout mettre en œuvre pour maintenir l'ouverture des ESREC le dimanche et les jours fériés en les substituant avec à un autre jour de fermeture hebdomadaire connaissant des affluences moindres.

Les derniers objets déposés par le PLR

FOCUS SUR...

... la M 3002, déposée par Diane Barbier-Mueller, intitulée « pour l'étude d'une liaison ferroviaire directe entre Genève et Londres ». Cette motion demande d'étudier de manière approfondie, en collaboration avec les CFF, l'opportunité et l'évaluation des coûts en vue de la mise en place d'une connexion directe par train entre Genève et Londres, et que le Conseil d'État soutienne les efforts permettant la réalisation de cette ligne ferroviaire auprès de la Conférence des transports de la Suisse occidentale. Un rapport des CFF mentionne en effet qu'il y a un intérêt à développer une connexion ferroviaire directe entre Genève et Londres. Cependant les CFF ont préféré travailler sur une option Bâle-Londres, alors que ce trajet serait plus long (6h18) et qu'il toucherait une clientèle moins importante qu'un tracé Genève-Londres (5h12).



Par Gabriel Delabays

La M 2999, déposée par Joëlle Fiss, intitulée « Education sexuelle à l'école: pour une brochure adaptée à nos jeunes! ». Cette motion souhaite la révision d'une brochure destinée à l'éducation sexuelle, dans lesquels des contenus se sont révélés peu adaptés aux jeunes et tenant plus d'une posture idéologique que d'un véritable guide d'éducation sexuelle.

La M 2998, déposée par Vincent Subilia, intitulée « Pour des camps de ski en faveur de toutes et tous, une pratique saine et démocratique à encourager dans un pays alpin ».

Cette motion demande de promouvoir au primaire et au cycle d'orientation l'organisation des camps de ski à destination des jeunes, souvent le seul moyen pour certains élèves d'apprendre la pratique du sport national. La motion demande aussi d'identifier toutes autres mesures de nature à favoriser

cette pratique au sein des établissements scolaires, y compris sur le plan financier.

La M 2997, déposée par Thierry Oppikofer, intitulée « Création de logements: compter les mètres carrés plutôt que les pièces ».

Cette motion demande à reconsidérer le calcul des surfaces en fonction des mètres carrés de surface brute de plancher (SBP) plutôt que du nombre de pièces. Aujourd'hui, la notion de nombre de pièces conditionne directement

le calcul du loyer, l'accès au logement en fonction du nombre de membres du foyer, le plan financier de l'immeuble. Le calcul du prix au m² permet, contrairement au calcul par pièce, de faciliter les logements modulables, de simplifier et de garantir une équité dans le calcul des loyers.

LES PROJETS ENCORE PENDANTS AU GRAND CONSEIL

Pour en savoir plus, retrouvez tous les descriptifs, l'état des objets, les projets déjà adoptés et le programme complet du parti sur notre site plr-ge.ch

NOTRE PROGRAMME



NOS ACTIONS



AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

PL 13028 « L'État doit favoriser l'accès à la propriété de son logement »

PL 13025 « Pour que les locataires puissent devenir, s'ils le souhaitent, propriétaires de leur propre logement »

PL 11400 « Pour favoriser la réalisation de logements »

M 2997 « Création de logements: compter les mètres carrés plutôt que les pièces »

ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES

PL 13267 « Des transferts de compétences pour un meilleur accueil dans les ports genevois »

PL 13249 « Lieu de résidence des collaborateurs du département »

PL 13215 « Pour une harmonisation du système des retraites qui préservent les prestations sociales »

PL 13197 « Pour une harmonisation de la computation des délais »

PL 13196 « Quelles compétences pour la gouvernance des institutions de droit public ? »

PL 13077 « Pour une Cour constitutionnelle qui respecte le fédéralisme »

PL 12901 « Transparence en matière de rémunération des dirigeants d'institutions de droit public »

PL 12793 « Pour que l'État reste un créancier responsable, fiable et solidaire »

PL 12575 « Maîtrise des engagements »

PL 12574 « Maîtrise des charges »

PL 11548 « Caisse de pension de l'État prise en charge paritaire de la cotisation »

M 2925 « Pour une répartition plus équitable des bénéfices de la Loterie romande ! »

M 2879 « OMP déboussolé, prenons le temps de la réflexion »

EMPLOIS ET ÉCONOMIE

PL 13065 « Pour un soutien rapide et facilité aux acteurs de la restauration et du débit de boissons »

PL 11716 « Ouverture du samedi »

PL 11715 « Ouverture du dimanche »

M 2960 « Pour un registre du commerce efficace et au service des administrés »

M 2739 « Pour une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail »

R 949 « Réseau mobile et développement technologique, Genève dernière de classe ? »

FISCALITÉ

PL 13402 « Renforcer le pouvoir d'achat et les recettes fiscales »

PL 12249 « Déductions accrues en faveur de la prévoyance »

PL 12247 « Réduisons les impôts des personnes physiques »

PL 11491 « Imposition communale au lieu de domicile »

MOBILITÉ

PL 13204 « Pour le respect de la hiérarchie du réseau routier de notre canton et une stratégie routière démocratique »

M 3002 « pour l'étude d'une liaison ferroviaire directe entre Genève et Londres »

M 2916 « Pour des infrastructures de recharge en adéquation avec les ambitions du plan climat cantonal en matière d'électromobilité »

M 2792 « Pour un contournement de Sorral qui réponde aux préoccupations des habitants du sud du canton »

SÉCURITÉ

M 2963 « Un poste de police numérique pour Genève »

M 2950 « Pour que cessent les rixes entre bandes de jeunes »

SANTÉ

Aucun objet

ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

M 2831 « Pour une réalisation efficace de l'assainissement énergétique des bâtiments du petit État et du grand État »

COHÉSION SOCIALE, FAMILLE ET GÉNÉRATION

M 2813 « Pour la création d'un guichet de l'autonomie »

ÉCOLE ET FORMATION

PL 13214 « Pour un meilleur soutien aux jeunes en difficulté scolaire au CO »

PL 12661 « Moins de tâches administratives, plus d'heures d'enseignement au cycle d'orientation »

M 2999 « Education sexuelle à l'école: pour une brochure adaptée à nos jeunes ! »

M 2998 « Pour des camps de ski en faveur de toutes et tous, une pratique saine et démocratique à encourager dans un pays alpin »

M 2927 « Stop à la diminution des jours de cours et au prolongement des sessions d'épreuves et d'examens pour les élèves genevois ! »

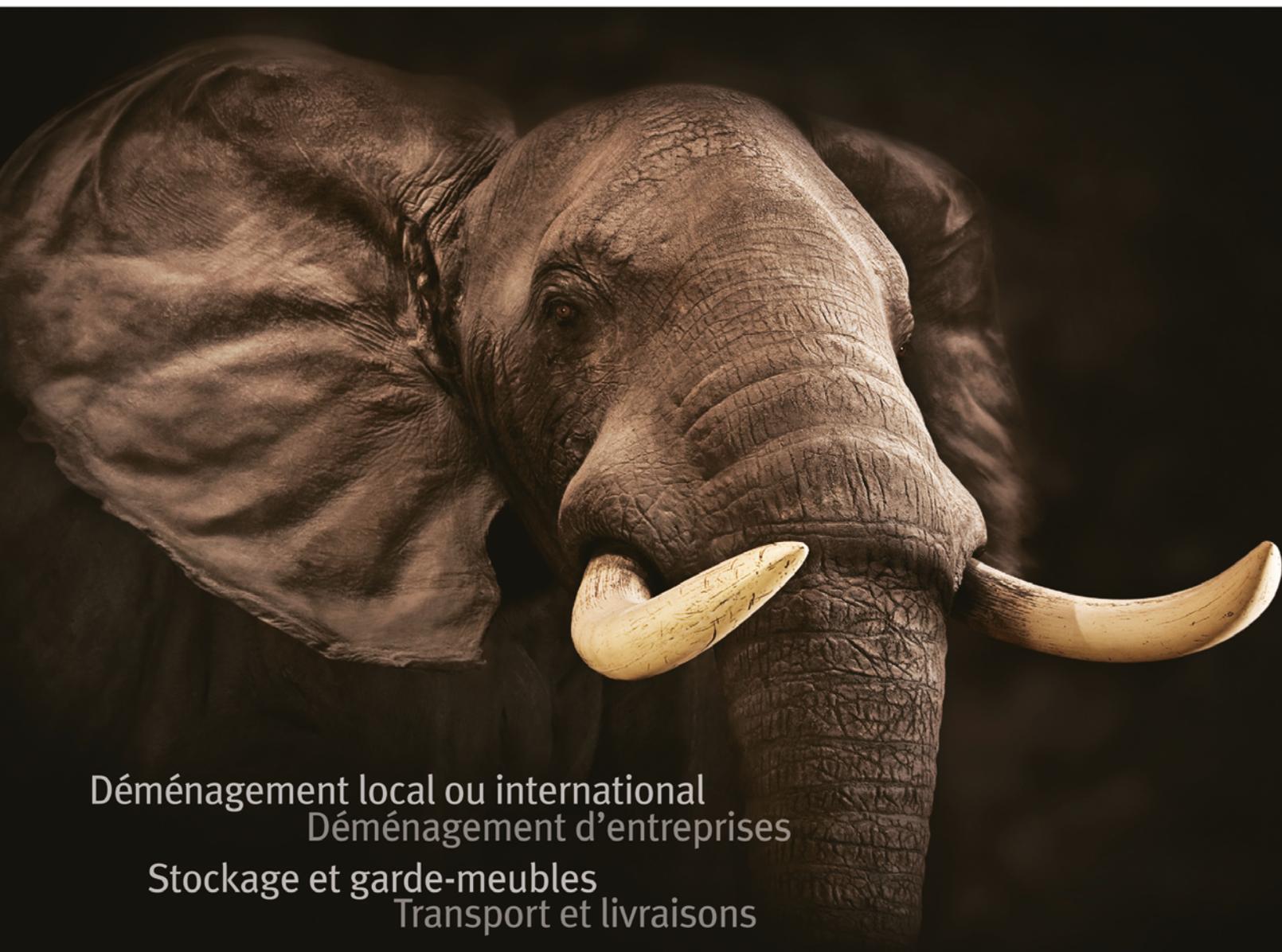
M 2887 « Des solutions concrètes pour améliorer le cycle d'orientation ! »



ADD du 27 mars Aire-la-Ville



Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00